



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 02/10/2026

DLB 2026/912

L'an deux mille vingt-six et le Vendredi 2 Octobre à 18h, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Fêtes - 2 Avenue Abbé Sagnes - 34230 ADISSAN, sous la Présidence de Monsieur Aurélien LOPEZ LIGUORI, Président.

**Date de la convocation :** 23/09/2026

**Affichage de la convocation :** 23/09/2026

**Etaient Présents :**

**Titulaires :**

Laurent ABBES, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Mathieu BENEZECH, Claude BONAVIDA, Olivier BONNAUD, Alain BOSC, Joëlle BOURGHELLE, Stéphan BOYER, Laurent BRAULT, Virginie BURAI, TAIX, Gilde CALAS, Christian CASSAN, Robert CHASTANG, Nelly CHEVALET, Marc DI MARTINO, Jean-Marc DOMINGUEZ, Christian DREYER, Valérie DUPONT, Martial ESPARZA, Michel FARENC, Philippe FAURE, Anne-Marie FERRANDEZ, Christian GARDET, Fabrice GARNIER, Bertrand GELLY, Nicolas GHORRA, Georges GRIMAUD, Didier GROUSELLE, Blandine LAIRD, Jean-Luc LAVERGNE, Caroline LEVANNIER, Gibert LIEHN, Aurélien LOPEZ-LIGUORI, Gérard MAILLE, Fabrice MAURRAS, Eric MILLAN, Vince NOUGUIER, Eric OULIEU, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Jacques PLANCON, Jean-Marc POLESEL, Lionel PUCHE, Jean-Luc PUEYO, Jean-Marie RIBES, Armand RIVIERE, Jean-Michel RUMEAU, Michel SANCHEZ, Olivier SANGO, Marie-Agnès SCHERRER, Marie-Aude SICARD, Jean-Luc TAURINES, Jean-Pierre THOMAS.

**Suppléants :**

Yohan SAVALLE, Pierre-Jean ROUGEOT, Patrick HOULES, Claude ARNAL, Thomas PEIXOTO, Philippe LEJEUNE, Jean-Claude HADJIFRAN, Nathalie ROLLAND.

**Absents :**

**Représentés par un suppléant :**

Sonia ADRIAN, Jean BLANQUEFORT, Jean-Philippe CABASSUT, Vincent GAUDY, Emmanuelle MENARD, Romain OLACIA, Daniel RENAUD, Régine ROSENFELD.

**Excusés :**

Gérard ABELLA, Nathalie AMOYEL, Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Cyril BARO, Gabrielle BLACHE, Pascale BONNARD, André BOUDET, Jean-Louis CALVET, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Philippe ENJERLIC, Pascal FICHAUX, Sonia FRANCOUAL, Julie GARCIN SAUDO, Jean-Baptiste GELLY, Robert GELY, Frédéric GUARNIERI, Jean-Luc GUIRAO, Evelyne GUY, Martine HERBAUT, Philippe LAPANOUSE, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Patrick MARTINEZ, Sylvie MILHAU, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Cécile MOREAU, Christiane MOTHES, Olivier NOFRE, Olivier PALANQUE, Christophe PARGOIRE, Stéphane PEPIN-BONET, Gilles POLOP-FAN, Olivier ROQUE, Jean-Pascal RUVIRA, Jean-Louis THERON, Jean-Michel ULMER, Nicole VICENTE.

**Secrétaire de séance :**

Gibert LIEHN

**Objet : Traitement et valorisation des déchets de plâtre des déchèteries**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'en 2026, le SICTOM a conventionné avec l'ECO-ORGANISME VALOBAT pour la prise en charge opérationnelle du flux plâtre dans le cadre de la REP PMCB.

La refondation de cette filière REP PMCB engagée actuellement par les pouvoirs publics pourrait conduire à faire évoluer, dans les prochains mois, certaines modalités de prise en charge des déchets du bâtiment.

En effet, les textes en consultation envisagent que les coûts de collecte et le traitement des déchets dans les points de reprise ne relèvent plus du périmètre de prise en charge des éco-organismes dès le début de l'année 2027. La confirmation de cette orientation pourrait transformer les modalités opérationnelles actuellement en place dans les déchèteries publiques en particulier.

Face à cette incertitude sur la collecte et la prise en charge financière du plâtre des déchèteries du SICTOM par l'éco-organisme VALOBAT, il est proposé de relancer le marché de Traitement et valorisation des déchets de plâtre issus des déchèteries qui arrive à terme le 30/11/2026.

Le SICTOM PEZENAS-AGDE souhaite lancer une consultation en Appel d'Offres Ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, sans tonnage minimum et avec un maximum de 1200 tonnes annuelles, pour un montant prévisionnel de 130 000,00 € HT/an, soit 520 000,00 € HT sur la durée de l'accord-cadre.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à approuver le lancement de cet appel d'offres ouvert « Traitement et valorisation des déchets de plâtre issus des déchèteries du SICTOM » et à l'autoriser, dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces afférentes.

Le Comité Syndical,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**CONFIRME** l'autorisation donnée à Monsieur le Président de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert relative à cet accord-cadre,

**AUTORISE** Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit accord-cadre ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Gilbert LIEHN



Le Président,

Aurélien LOPEZ LIGUORI



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Nézignan l'Évêque, le

13/10/2026